



COMMUNE DE JUILLAC

Place de la Mairie - 19350 JUILLAC
Tél. 05.55.25.60.12. Fax. 05.55.25.69.17
Mail : mairie.juillac@wanadoo.fr

DEMANDE D'INSERTION D'UNE COMMUNICATION

SERVICE OU ASSOCIATION DEMANDEUR	
NOM DU REFERENT ET SIGNATURE	
TELEPHONE DU REFERENT	
ADRESSE MAIL DU REFERENT	
DATE DE LA DEMANDE	
TEXTE A INSERER (ou joindre document électronique avec photos le cas échéant)	
PERIODE DE PUBLICATION SOUHAITEE	
TYPE DE SUPPORT	<input type="checkbox"/> Bulletin Municipal <input type="checkbox"/> Site Internet mairie <input type="checkbox"/> Actualité <input type="checkbox"/> Agenda <input type="checkbox"/> Pages associations <input type="checkbox"/> Affichage panneau mairie

CADRE RESERVE AU SERVICE COMMUNICATION

VALIDATION Par le responsable de la communication	OUI/NON
Semaine prévisionnelle de l'insertion de la communication	
Date effective de l'insertion	
Supports mis en oeuvre	

Notice explicative

Bulletin Municipal

Le bulletin Municipal de la Mairie de Juillac est une publication semestrielle faite par la municipalité, sur environ 24 pages.

Pour la préparation de chaque édition, les demandes d'insertions seront adressées par courrier ou par mail au plus tard le 15 juin pour le bulletin municipal du 1^{er} semestre et le 15 décembre pour le bulletin municipal du second trimestre.

(Dans la mesure du possible au fur et à mesure des manifestations).

Le formulaire et les documents seront adressés :

- par courrier à la Mairie de Juillac à l'attention de : Marie Paule Lavaud, Adjoint en charge du Bulletin Municipal
- par mail à l'adresse : mariepaule.lavaud@orange.fr

Site Internet Mairie

Les associations peuvent communiquer sur le site de la mairie (www.juillac19.fr) de deux manières différentes :

- **Sur la page d'accueil dans la rubrique « actualité » ou « Agenda »**

Pour annoncer une manifestation exceptionnelle ouverte à tous les Juillacois (loto, soirée dansante, vide grenier, spectacle, matchs importants, stage...)

- **Dans la rubrique « associations »**

Chaque association dispose d'une page lui permettant de présenter ses activités, de faire connaître ses coordonnées et de publier une ou plusieurs images (logo, photo...)

Le formulaire et les divers documents seront adressés :

- Par courrier à la Mairie de Juillac à l'attention de : Olivier Guignard, Conseiller Municipal en charge de la communication
- Par mail à l'adresse : oguignard-juillac@orange.fr

NB : Seule la mairie procédera à l'insertion des articles, documents et autres photos sur le site internet.

Panneau d'affichage mairie

Un affichage papier (dépliants, affiches...) est ouvert aux associations sur un panneau situé à l'intérieur de la mairie

Dimension maximum des affiches : A4

Déposer les documents à l'accueil de la mairie avec le formulaire de demande d'insertion.